Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260722-20260711-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 18 juillet 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Camille DROFF – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉS : Sylvie LE QUEAU (procuration à Lorinne ANSQUER), Charlotte DARMOIS (procuration à Michel MORVAN-CHATELIER), Ludovic RIOU (procuration à Camille DROFF)

Madame Lorinne ANSQUER a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION « TOURBIERES »

Considérant la proposition de convention du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) et du FEDER ;

Madame la Maire informe l'Assemblée que le PNRA et le FEDER souhaitent élaborer une convention avec la commune afin de faire des travaux de restauration écologique et hydrologique en tourbières et landes sur des parcelles appartenant à la Commune.

Il s'agit des parcelles AE 476, AE 543, AE 542, AE 541, AE 544, AE 546, AE 548, AE 552, AE 555, AE 556, AE 557, AE 561, AE 566, AE 574, AE 510, AE 582, AE 527, AE 521, AE 485, AE 491, AE 492, AE 493, AE 496, AE 501, AE 30, AE 35, AE 89, AE 88, AE 86, AE 258, AE 141 et AE 136 situées à BRASPARTS.

Cette restauration n'engendre aucun coût pour la commune.

Madame la Maire donne lecture de la convention.

Elle sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

AUTORISE LA MAIRE A SIGNER la convention avec le PNRA concernant la restauration écologique et hydrologique des parcelles citées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260722-20260711-DE

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LA SECRETAIRE

Valérie BESNARD — Lorinne ANSQUER

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture